

ou huit dernières années ont entraîné une forte réduction du prix et que, d'autre part, il ne fait aucun doute que le fil homogène est largement supérieur au fil de fer pour la télégraphie, surtout pour les longues travées qui exigent une grande résistance. Le fil homogène peut se fabriquer à n'importe quel degré de malléabilité et en tronçons plus longs que le fil de fer; ainsi, sa résistance et sa souplesse évitent un grand nombre de ruptures qui se produiraient avec du fil de fer.

Il lit ensuite une autre lettre adressée à sir John Rose par un homme d'expérience à qui il avait demandé des renseignements. Il y est mentionné qu'une tonne de fil homogène se vend actuellement à Londres de 32 à 33 livres. En 1865 et 1866 lorsqu'on a commencé à utiliser ce matériel dans la fabrication des câbles, le prix oscillait entre 47 et 50 livres.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) déclare qu'il était convenu d'acheter le fil au coût réel et que l'explication fournie dissipait tous les doutes.

L'hon. M. MACKENZIE explique que c'est le prix extraordinairement élevé qui a suscité les soupçons du Comité, un marchand au courant de ces questions ayant déclaré qu'on pouvait acheter du fil d'acier pour moitié moins. Personne ne s'imagine que la Compagnie de la Baie d'Hudson a voulu escroquer le gouvernement mais on pensait qu'il s'agissait d'une erreur. Il reconnaît que les documents lus à la Chambre éclaircissent entièrement la question.

M. SMITH (Selkirk) explique que la Compagnie de la Baie d'Hudson a choisi ce fil pour sa grande légèreté. Le même poids que cent milles de fil de fer suffit pour trois cents milles.

* * *

RAPPORTS DES DÉBATS

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD soulève une question qui, dit-il, a déjà été abordée à huis clos et qu'on l'on souhaitait traiter publiquement. Il a en main un document signé par 130 députés proposant l'achat d'exemplaires d'un Rapport des Débats de la Chambre pour les sessions de 1870 et de 1871, publié par James Cotton du *Times* d'Ottawa.

Il entend proposer que l'on donne instruction au Comité de l'économie intérieure de la Chambre d'acheter un certain nombre d'exemplaires de ces rapports pour les distribuer aux députés. Il estime qu'il serait très souhaitable d'encourager la publication des débats et que le seul moyen de le faire serait avec l'aide du Parlement. Bien entendu, le grand public n'achèterait pas ces comptes rendus, mais il n'en reste pas moins qu'ils constitueraient des archives d'une grande valeur, et il (l'hon. sir John A. Macdonald) regrette vivement que des rapports officiels soigneusement rédigés n'aient pas été faits depuis le début du Parlement.

En Angleterre, on n'a pas besoin de l'aide du Parlement, car les députés sont riches et ils paient cinq guinées pour le Hansard d'une session. Il n'en est pas de même dans notre pays. On ne pourrait pas vendre assez de numéros pour rémunérer l'éditeur. Il est regrettable que nous n'ayons pas de comptes rendus exacts et complets depuis le début, mais il (l'hon. sir John A. Macdonald) compte sur la générosité de la Chambre pour qu'elle profite de l'occasion d'inciter un éditeur à compiler et à publier des rapports pour les années 1868 et 1869. Si on ne le fait pas maintenant, on ne le pourra pas plus tard.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) : Quel nombre proposez-vous?

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD pense que ce ne serait pas trop que de commander deux exemplaires pour chacun des parlementaires des deux Chambres.

L'hon. M. MACKENZIE dit que la Chambre a déjà résolu négativement la question et il ne trouve pas juste de présenter une telle motion le dernier jour de la session. Le député sait qu'il s'agit d'un compte rendu tendancieux. Il s'est toujours prononcé en faveur d'un rapport rédigé sous la surveillance d'un Comité de la Chambre; mais on se souviendra que ce projet a avorté et que M. Cotton a rédigé le compte rendu de son propre chef, tout en sachant que la Chambre avait refusé de l'approuver.

Quant à lui, il est prêt à en acheter quelques exemplaires pour son usage personnel, mais on ne peut en aucune façon prétendre qu'il s'agit d'un compte rendu objectif des travaux de la Chambre. Quant au document de 130 signatures de députés dont le premier ministre a fait état, certains membres qui l'ont signé lui ont avoué par la suite qu'ils l'avaient fait sans bien comprendre et qu'il y en a sans doute été de même pour d'autres. Un tel document ne peut en aucune façon lier la Chambre. Ces mesures devraient être étudiées ouvertement au Parlement et non pas quand presque tous les députés sont partis. Il pense que la motion ne peut être considérée maintenant. Elle est de toute façon tout à fait irrégulière.

L'hon. M. TUPPER affirme qu'il suffit de parcourir les volumes pour se rendre compte que le rapport n'est pas tendancieux. Ils ont été rédigés de façon à donner un compte rendu juste et impartial des débats. Quant à l'affirmation que la proposition a déjà été rejetée, il pense qu'il s'agit d'une erreur. Il est vrai qu'une proposition demandant la publication d'un compte rendu officiel des débats a déjà été résolue négativement, mais de l'avis général exprimé à la dernière session, il serait souhaitable de rédiger de tels comptes rendus et, si la proposition a été rejetée, ce n'est qu'à cause d'une proposition assez spéciale présentée par un député opposé à cette mesure.

Il pense que, si aucune mesure n'est prise pour transmettre l'essentiel des débats afin de donner les raisons de l'adoption des mesures, il faudra que des particuliers assument des frais considérables sans quoi il n'y aura aucun rapport des travaux du Parlement.